

Termes de référence

Evaluation du progrès dans le développement des systèmes d'EIE dans les pays-membres du SEEAC

Cartographie d'EIE

1. INTRODUCTION

Dans le cadre d'une demande de financement du Secrétariat pour l'Évaluation Environnementale en Afrique Centrale (SEEAC) pour un programme régionale de renforcement des capacités en EIE, demande faite en 2004, le Ministère Néerlandais de la Coopération (DGIS) a demandé à la Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale (CNEE) d'assister le SEEAC dans le perfectionnement du document de projet annexé à la demande de financement. Notamment, la DGIS estimait que le programme proposé dans ce document de projet était trop uniforme pour les 8 pays francophones, membres du SEEAC, bien que l'état de développement des systèmes d'EIE différait beaucoup d'un pays membre à un autre.

Pour pouvoir répondre à la demande d'appui de la DGIS, le besoin d'un outil analytique standardisé s'imposait pour pouvoir établir l'état de développement des systèmes nationaux d'EIE. Ainsi, sur la base des résultats d'une telle analyse, le SEEAC pouvait reformuler le document de projet, prévoyant des programmes spécifiques pour tous ses pays membre.

La CNEE a développé l'outil « Cartographie d'EIE » fin 2004, début 2005 et a proposé, financé et tenu une série d'ateliers y relatifs dans huit pays membres du SEEAC en 2005 et 2006. Sur la base des résultats de ces cartographies, le SEEAC a reformulé son document de programme et a obtenu un financement pour le programme proposé pour une durée de cinq années pour compter de 2007. La DGIS a demandé à la CNEE de gérer ce programme, qui s'est doté du sigle PAANEEAC pour Programme d'Appui aux Associations Nationales Pour l'Évaluation Environnementale d'Afrique Centrale. Le démarrage effectif du programme a connu un retard d'un an à un an et demi selon les pays et pendant le cours du programme, trois des huit pays ont cessé de bénéficier des appuis, ce qui a permis de prolonger la durée du programme jusqu'en 2013.

En 2013, à la fin du programme PAANEEAC, les ateliers de cartographie seront répétés afin de pouvoir faire l'état des lieux des systèmes d'EIE 7 ans plus tard et donc d'évaluer le progrès du développement de ces systèmes d'EIE.

2. OBJECTIF DE L'ÉTUDE

L'évaluation 2013 des systèmes d'EIE des cinq pays de l'Afrique centrale entend :

- faire le point, pays par pays, sur le niveau actuel de développement des systèmes d'EIE;
- évaluer le développement, pays par pays, des systèmes pendant les 7 dernières années.
- Analyser les résultats, pays par pays, et formuler un agenda de priorités.
- Evaluer, le cas échéant, l'apport du PAANEEAC aux évolutions observées

3. L'ÉTUDE

3.1 Méthodologie

Pour évaluer le développement des systèmes nationaux d'EIE, l'étude reprendra la Cartographie d'EIE¹ en 2013 et comparera les résultats avec ceux obtenus en 2005–2006 pour chacun des pays-membre du SEEAC qui bénéficie encore des appuis du PAANEEAC. Sur la base des cartes d'EIE de 2005–2006 et 2013, on analysera les changements intervenus dans les systèmes d'EIE pendant cette période et, le cas échéant, le niveau de perfectionnement de ces systèmes.

L'évolution des systèmes nationaux d'EIE sera abordée au cours des ateliers de restitution multi-acteurs des résultats de l'analyse des cartographies d'EIE pays par pays. Aussi la contribution du PANNEAC à cette évolution sera abordée en marge de ces ateliers.

Le réunion bilan du programme (qui aura ses TdRs spécifiques) sera l'occasion de la restitution régionale des acquis par pays et du bilan global des acquis du programme PAANEEAC dans son entièreté.

3.2 Etapes

Le processus d'évaluation par pays s'applique en six étapes :

1. préparation des ateliers de Cartographie, collecte des données statistiques sur l'EIE au sein des administrations nationales;
2. ateliers multi-acteurs d'application de la Cartographie d'EIE par pays ;
3. Analyse des résultats de la cartographie 2013 ;

¹ Entre 2006 et 2013, l'outil de la Cartographie d'EIE s'est évolué de façon qu'il adresse plus complètement tout le système d'EIE (approche système). Toutefois, la CNEE estime que cette évaluation de l'outil n'empêche pas une bonne comparaison des états de lieux entre 2006 et 2013.

4. analyse des différences des systèmes d'EIE en 2005–2006 et 2013 sur base des résultats des deux cartes d'EIE ;
5. Ateliers multi-acteurs, pays par pays, de restitution et validation des résultats et de formulation d'un agenda d'action. En principe, les participants de cet atelier seront ceux qui ont participé à l'atelier de cartographie.
6. Conclusions sur la contribution du PAANEEAC aux changements observés.

3.3 Calendrier

Les étapes se réaliseront suivant le schéma suivant :

2013	1 ^{re} trimestre	2 ^{me} trimestre	3 ^{me} trimestre
Collecte des données statistiques ; préparation des ateliers	date limite : 15 février 2013		
Ateliers de cartographie dans les cinq pays	date limite : 15 April 2013		
Etudes de bureau des résultats, rapportage.		date limite : 30 mai 2013	
Ateliers de restitution et validation par pays			date limite : 15 Juillet 2013

4. EXECUTION, REPARTITION DES TACHES

Le SEEAC assure la gestion générale de l'étude notamment la coordination, l'accompagnement des associations nationales et la gestion administrative et financière. Le SEEAC et la CNEE animeront ensemble les séances de Cartographie qui seront organisées par les associations nationales. La CNEE en consultation avec le SEEAC assure l'analyse des résultats des cartographies et le rapportage en communication avec les associations nationales. Les associations nationales organiseront les séances de restitution et validation. Voir chapitre 5 pour des détails sur la répartition des tâches.

5. DETAIL DES CONTRIBUTIONS A L'ETUDE

5.1 Contribution demandée par association nationale

Il est demandé aux associations nationales :

1. de s'informer auprès du SEEAC et de la CNEE de tout détail nécessaire de l'activité, y inclus les détails de l'outil de Cartographie d'EIE (skype);
2. de saisir l'administration (direction/service d'EIE) du pays et de d'expliquer de façon détaillé le processus d'évaluation et de l'outil de Cartographie d'ÉIE ;
3. de faire remplir très soigneusement la fiche des données statistiques par l'administration d'EIE et transférer la fiche au SEEAC et à la CNEE;

4. de pré-composer très soigneusement la liste des parties à impliquer dans l'étude (suivant le guide), de la discuter avec le SEEAC et la CNEE et, après leur approbation, le proposer à l'administration d'EIE (en cas de désaccord motivé de l'administration en ce qui concerne un participant proposé, l'association prend contact avec SEEAC et CNEE) ;
5. d'inviter et informer les parties concernées sur la liste des parties impliqués pour les deux ateliers ;
6. d'organiser logistiquement et administrativement l'atelier de cartographie;
7. d'organiser logistiquement et administrativement l'atelier de restitution ;
8. d'assurer le rapportage sur les deux ateliers.

5.2 Contribution du SEEAC

Le SEEAC s'occupera a :

1. Coordonner et gérer l'étude :
 - a. Distribution, collecte et transfert de documents ;
 - b. Surveillance sur respect du calendrier ;
 - c. Guidance des associations nationales ;
 - d. Gestion des fonds
2. Co-faciliter les séances de Cartographie dans les cinq pays ;
3. Co-analyser/interpréter avec la CNEE les résultats des Cartographies de 2005/6 et 2013.
4. Co-rapportage ;
5. Restituer les résultats dans les pays membres du SEEAC.

5.3 Contribution de la CNEE

1. Produire des TdR en consultation avec les associations nationales et le SEEAC ;
2. Développer une nouvelle version de la Cartographie (en cours) ;
3. Transférer la documentation de base sur la Cartographie et la fiche des statistiques ;
4. Pré-remplir la Carte d'EIE avec les données statistiques ;
5. Co-faciliter les séances de Cartographie dans les cinq pays ;
6. Co-analyser/interpréter avec le SEEAC les résultats des Cartographies de 2005/6 et 2013.
7. Co-rapportage ;

5.4 Contribution du PAANEEAC

Le PAANEEAC couvre le budget de 30.000 euro.

		Prix unitaire €	Totale €
Ateliers 2 jours	5	2.000	10.000
Ateliers 1 jour	5	1.000	5.000
Billets d'avion Bitondo	4	1.000	4.000
Fee Bitondo	15	300	4.500
DSA Bitondo	30	150	4.500
Frais SEEAC	1	2.000	2.000

ANNEXES :

- Fiche technique sur Cartographie
- Manuel pour Cartographie d'EIE
- Fiche de données statistiques (a remplir préalablement)
- Liste des parties à impliquer (a remplir préalablement)